



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 49388

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales à propos de l'augmentation depuis plusieurs mois des prix du fioul agricole. Cette augmentation pénalise l'ensemble de la profession. Il souhaite connaître les mesures qu'il entend prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité a été appelée sur les conséquences de la hausse des prix du fioul agricole. Les actuelles variations des cours du pétrole pénalisent en effet l'économie française dans son ensemble et le secteur agricole en particulier. Dans ce contexte, le Gouvernement a pris des mesures pour lutter contre les effets négatifs de la hausse des produits pétroliers. Il a en effet été décidé d'accorder à tous les agriculteurs une réduction de la TIPP de 4 centimes d'euros par litre de fioul domestique pour la période comprise entre le 1er juillet et le 31 décembre. Par ailleurs, pour les exploitations qui utilisent le gaz naturel (serristes), la hausse des tarifs de 3,8 % sera annulée grâce à un remboursement de 60 % de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN) pour les quantités livrées entre le 1er juillet et le 31 décembre 2004. Enfin, le Gouvernement a mis en place en 2002 un dispositif fiscal de déduction pour aléa qui permet aux exploitations de se constituer une épargne de précaution en totale franchise d'impôt. Cette mesure vise à améliorer la situation financière des exploitations en leur permettant de mieux amortir les chocs inhérents à l'activité agricole. Sur ce point, il a également été décidé l'introduction de la variation du prix de l'énergie dans les critères qui entrent en compte pour le calcul de cette épargne de précaution en franchise d'impôt.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49388

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8225

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 268